

Présentations des maisons d'accueil et statistiques

Autor(en): **Zufferey, Myriame / Magnin, Claire**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **7 (2007)**

PDF erstellt am: **22.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-352477>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Présentation des maisons d'accueil et statistiques

Myriame Zufferey et Claire Magnin
Coresponsables LAVI à Solidarité Femmes Bienne et
Membre de la commission RP/DAO

Violence conjugale: heureusement, de moins en moins acceptée

Une récente étude de l'Office fédéral de la statistique sur les homicides et violences conjugales³ rapporte que 28 femmes et 14 enfants sont tués ou gravement blessés en Suisse chaque année par leur partenaire ou parent. La moitié des homicides entrent dans la catégorie des relations domestiques, la majeure partie de ces agressions ont lieu au domicile commun ou dans celui de la victime, 80% des agresseurs sont des hommes. En outre, 12 % des victimes d'homicides dans la sphère domestique sont des enfants de moins de 15 ans.

Et ceci n'est que la pointe de l'iceberg, il ne faut pas oublier que la violence conjugale est faite d'humiliations, d'insultes, de contrôle quotidien et de privation de liberté, de menaces, de coups... Les violences conjugales ont des conséquences importantes à long terme sur la santé physique et psychique des femmes et des enfants (intégration sociale, scolaire, professionnelle, etc.).

Le mouvement des femmes a, dès les années 70, dénoncé ces violences et mis en place des structures pour accueillir et protéger les femmes et les enfants. Ainsi, 17 maisons pour femmes se sont ouvertes en Suisse, offrant sécurité, soutien et accompagnement pour les femmes et les enfants concernés. Ces structures sont reconnues.

En 2005, 1'435 femmes et 1'461 enfants pour un total de 62'336 nuitées y ont

séjourné⁴. Conçues d'abord comme des lieux d'hébergement, elles ont élargi leurs prestations en y adjoignant des centres de consultations ambulatoires. La plupart de ces centres sont habilités à offrir les prestations prévues par la LAVI⁵.

La sensibilisation initiée par les mouvements de femmes a gagné d'autres secteurs de la population et en particulier le monde politique. Aujourd'hui, après plus de 30 ans de lutte, des lois protégeant les victimes de violence conjugale et sanctionnant les agresseurs ont été votées au niveau fédéral et au niveau des cantons. Celles-ci permettent aux autorités de police et de justice de poursuivre d'office ces infractions. Dans certains cantons, il est possible pour la police d'éloigner l'agresseur du domicile, la femme et les enfants pouvant ainsi rester chez eux. Ceci est un pas important, inversant ainsi la tendance.

³ « Homicides et violence domestique. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004. »
Une étude de l'office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2006.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.83619.pdf%20>

⁴ Les chiffres proviennent de la Fédération des maisons d'accueil Solidarité Femmes (DAO).
Ces chiffres comprennent les 17 structures d'accueil Solidarité Femmes et le centre d'accueil MalleyPrairie du canton de Vaud.
Pour plus d'informations sur la DAO :
www.solidarite-femmes.ch

⁵ La loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993 et renforce les droits des victimes. Les victimes ont droit à des prestations gratuites.
Pour plus d'informations :
http://www.admin.ch/ch/fr/rs/312_5/

Et dans le Jura...

Le Jura bernois dispose d'un centre de consultation ambulatoire et d'une structure d'accueil situés à Bienne et qui couvrent aussi la région biennoise et le Seeland. En 2006, nous avons accueilli 120 personnes et en ambulatoire 300 personnes. Nous offrons, tant en ambulatoire qu'en séjour stationnaire, un accompagnement psychosocial, un soutien dans les démarches à entreprendre, des contacts avec tous les professionnels concernés (avocats, médecins, psychologues, police, formation, chômage, services sociaux, etc.), une information sur les droits, en particulier ceux prévus par la LAVI. Et évidemment, un endroit sécurisé et exempt de toute pression pour que les femmes puissent décider pour elles-mêmes de la suite à donner à leur couple. Nous sommes particulièrement attentives à répondre au mieux aux besoins de femmes étrangères. Nous travaillons avec des femmes étrangères et celles-ci ont une situation particulière dont il faut tenir compte.

Et après...

Après tant d'années de lutte pour faire reconnaître les coûts humains et sociaux générés par la violence dans le couple, nous sommes évidemment satisfaites que notre appel ait été entendu et que les autorités prennent des mesures pour prévenir et sanctionner de tels comportements inacceptables. Cependant, des progrès doivent encore être faits pour garantir la sécurité de toutes les femmes et des enfants dans le cadre familial. En particulier,

- Nous demandons un permis de séjour indépendant de l'état civil, permettant aux femmes migrantes de se séparer de leur conjoint violent sans risquer d'être expulsées avec leurs enfants.
- Nous voulons que les séjours hors canton, rendus indispensables au vu des risques pour les victimes, soient financés sans restriction. La sécurité doit primer sur les coûts ou les économies.
- Nous proposons un élargissement, dans

le cadre de la LAVI, de la notion de victime englobant toutes les violences psychologiques, source de grandes souffrances mais non reconnues comme délit par le code pénal. Ainsi, les victimes de ces « infractions » ne laissant pas de traces visibles pourront recourir aux services de la LAVI et se protéger plus efficacement.

Afin de poursuivre l'engagement pris il y a plus de 30 ans, les maisons de femmes en Suisse et au Liechtenstein ont organisé⁶, en 2006, une campagne nationale de sensibilisation. Des sportifs de renom, tels Didier Cuche, Bruno Kernén, Murat Yakin, Thomas Surrer et Thomas Sutter ont prêté leur image pour dire ensemble non à la violence conjugale. En Suisse, plus de 2700 affiches ont été suspendues dans les transports publics pour dire : **Stop à la violence conjugale**. La violence conjugale touche tout le monde et n'est pas une affaire privée, le droit à l'intégrité physique et psychique est un droit humain fondamental.

⁶Depuis 2004, la Fédération des maisons d'accueil Solidarité femmes de la Suisse et du Liechtenstein (DAO) organise annuellement une action nationale pour l'élimination des violences faites aux femmes. Cette année en collaboration avec le Centre d'Accueil MalleyPrairie de Lausanne, l'Association romande Vivre sans Violence, le bureau de l'Egalité de Delémont et le centre LAVI du Bas-Valais et Valais-Central (Sion), la DAO a mis sur pied une campagne d'affichage avec différents sportifs suisses connus. Cette campagne avait pour but de sensibiliser les hommes et les jeunes sur la question des violences conjugales en Suisse, elle a duré du 13 novembre au 4 décembre 2006 selon les régions.